

DEPARTEMENT

D'ILLE et VILAINE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT

ARRONDISSEMENT

de RENNES

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

CANTON

de BRUZ

N°67/2024**COMMUNE DE****CHARTRES-DE-BRETAGNE**

CONVOCATION

17 septembre 2024

L'an deux Mil vingt-quatre, le 23 septembre, le Conseil municipal de la Commune de CHARTRES-DE-BRETAGNE s'est réuni en salle du Conseil municipal à la mairie de Chartres-de-Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Philippe BONNIN, Maire, après avoir été convoqué le 17 septembre 2024 conformément à l'Article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENT(E)(S)

18

PRESENT(E)(S) :

M. BONNIN – M. GEFFROY – Mme POULAIN – M. LOUIS - M. LE BORGNE (arrivé à 19h) – Mme LOUIS - M. BABOUR – Mme KOUBA - M. DANGE – Mme BOUCHERON – M. MUTSHE - M. GIRAUD – Mme BLANCHET – Mme BONNET – M. GAUTIER – Mme BENTZ – Mme GLAZIOU – M. BOSSARD

**ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S)
AVEC POUVOIR(S)**

2

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S) AVEC POUVOIRS :

Mme JOALLAND donne pouvoir à M. GEFFROY
Mme HANANE donne pouvoir à M. BOSSARD

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S)

2

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S):

Mme VANNIER
Mme BOSSARD

ABSENT(E)(S):**ABSENT(E)(S)****SECRETAIRE DE SEANCE :**

Mme GLAZIOU

Projet Crèche – Avant-Projet Définitif

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

DU 23 septembre 2024

N°67/2024

1.6

Envoyé en préfecture le 27/09/2024

Reçu en préfecture le 27/09/2024

Publié le

ID : 035-213500663-20240927-DEL67_2024-DE

Projet Crèche – Avant-Projet Définitif (APD)

Présentation de l'avant-projet définitif :

Le projet a pour objet la construction d'une crèche municipale destinée à accueillir 30 enfants de 0 à 3 ans sur deux unités de vie. Elle sera construite sur une parcelle (AL80) dont la ville est propriétaire, rue de la Poterie. La maîtrise d'œuvre est confiée à « l'Atelier du Port », cabinet d'architecture situé à Lanvallay, doté d'expériences dans la construction de structures dédiées à la petite enfance.

Le bâtiment, simple rez-de-chaussée, aura une emprise au sol d'environ 625 m². Les surfaces utiles globales seront de 508 m² : salles de vie et d'activités, chambres, salle de restauration, sanitaires, bureaux, salle pour le personnel, locaux techniques ; locaux adaptés permettant de concilier deux échelles, celle du tout petit et celle des adultes fréquentant la structure. Les espaces extérieurs, terrasse et jardin, seront aménagés avec le même soin sur une surface de 311 m².

Le bâtiment, situé en coeur de bourg, à proximité de lieux d'identité forte (cimetière, presbytère, église), prendra en compte les particularités patrimoniales du site. Les choix des matériaux et éléments de façade s'appuieront sur le vocabulaire architectural du presbytère.

Le but de la ville de Chartres-de-Bretagne est de réaliser un bâtiment économe en énergie tout en restant confortable et adapté pour ses utilisateurs. Approche bioclimatique reposant sur un objectif clair : maintenir la consommation d'énergie du bâtiment à un niveau très faible tout en assurant un confort hygrothermique intérieur élevé : réduction des besoins en chauffage, réduction des besoins en énergie primaire globaux, maîtrise de la perméabilité de l'air, pas d'ajouts de climatisation en période de surchauffe, production d'énergies renouvelables (pompe à chaleur, panneaux photovoltaïques), choix de matériaux biosourcés, végétalisation des extérieurs.

Il est proposé de valider l'APD relatif à la construction de la crèche municipale proposé par le cabinet d'architecte pour un montant total de 1 596 703,50 € H.T.

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuvent l'avant-projet définitif de la future crèche tel que présenté, dont le montant prévisionnel des travaux est de 1 596 703,50 € HT,**
- **Chargent Monsieur le Maire d'engager une consultation d'entreprises préalable à la passation des marchés de travaux,**
- **Autorisent Monsieur le Maire à solliciter les subventions : du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine au titre du Contrat de Solidarité Territoriale, de Rennes Métropole au titre du Fonds Métropolitain de Transition Ecologique, de la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille-et-Vilaine au titre de l'aide à l'investissement,**
- **Autorisent Monsieur le Maire à signer tout document relatif au projet.**

P.C.C.- Suivent les signatures
Le Maire

Philippe BONNIN

